



Assurance auto résiliée par assureur

Par **Roro76**, le **26/12/2014** à **14:40**

Bonjour, rnJ ai eu un retard de paiement de ma cotisation d assurance, je me suis aperçu de mon oubli et j ai règle ma cotisation avec 1 mois de retard .rnJe n ai reçu aucun courrier de rappel de la part de mon assurance entre temps. Quelque mois après j au été victime d un accident de la route et j ai après a mes dépend que mon contrat était résilié. Je me suis vite renseigné et mon assureur me déclare que je n avais pas paye la somme exact de la cotisation. En effet j avais fait une erreur sur le montant du chèque mais ce dernier a été encaissé par l assureur . rnJe n ai jamais été avisé par aucun courrier en recommande de ma résiliation. Après contact avec l assurance il me disent avoir envoye un recommande . rnJe n ai jamais reçu ce dernier ni aucun avis de passage.rnQue puis je faire??? Quels recours. rnJe suis de bonne foi et j ai l impression que les assureurs ont tout les droits. Merci de vos reponse

Par **chaber**, le **26/12/2014** à **15:02**

bonjourrn[citation]J ai eu un retard de paiement de ma cotisation d assurance, je me suis aperçu de mon oubli et j ai règle ma cotisation avec 1 mois de retard . [/citation]à la limite ce n'est pas trop gravernrn[citation] En effet j avais fait une erreur sur le montant du chèque mais ce dernier a été encaissé par l assureur . [/citation] l'assureur encaissera toujours le chèque reçurnmême inférieur au montant de l'échéance.rnrn[citation]Après contact avec l assurance il me disent avoir envoye un recommande .rnJe n ai jamais reçu ce dernier ni aucun avis de passage. [/citation]lors d'un impayé l'assureur est tenu d'envoyer une LR de mise en demeure. 30 jours après l'envoi le contrat est suspendu puis résilié 10 jours après.rnrnIl serait très étonnant que l'assureur n'a pas procédé ainsi, en respectant le code des assurances (relisez les conditions générales)rnEventuellement la seule chose à faire est de demander à

l'assureur l'envoi de sa LR

Par **moisse**, le **26/12/2014** à **16:58**

Bonsoir,rnC'est une situation à régulariser de toute urgence, car comme vous l'avez bien compris, le contrat parait résilié pour l'heure.rnCela signifie que vous n'êtes plus assuré, et donc responsable sur vos deniers de tout accident matériel et/ou corporel.rnA la limite vous ne devez plus conduire le véhicule en question, et le stationner en un endroit inaccessible à tout piéton ou cycliste.